

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
DE L'UFR DE PHYSIQUE**

12 juin 2018

Etaient présents : Mmes et MM. Angonin, Arrio, Balland, Bardon-Brun, Boillevin, Bonneau, Briant, Cacciari, Callebaut, Charron, Chatenay, Cladé, Daigne, Delande, Gigan, Giura, Grosman, Jeauffroy, Joffre, Juhin, Koskas, Maitre, Michaut, Restagno, Riconda, Saitta, Sajus, Tissier, Verhnet, Witkowski.

M. Kierlik, directeur de l'UFR de physique

Mme Nemer, responsable administrative de l'UFR de physique et Mme Suirco, adjointe

Etaient excusés : Mmes et MM. Bachelot, Berthier, Deleporte, Elias, Gligorov

Avaient donné procuration : Mmes et MM. Berthier, Deleporte, Elias, Gligorov

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil précédent
2. Révision des effectifs 2019 - Retour des commissions et des conseils
3. Classement des demandes de l'UFR pour la révision des effectifs 2019
4. Questions diverses

1) VALIDATION DU PV DU CONSEIL PRÉCÉDENT

► Le PV du conseil de l'UFR de physique du 4 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents (6 personnes n'étaient pas encore arrivées).

Avant d'aborder la révision des effectifs 2019, E. Kierlik rappelle les lauréats à ce jour des concours obtenus en 2018 à l'UFR de physique :

Poste	Lauréat
PR 46-3 sections 29/30/34	Eli BEN HAIM
MCF LPNHE section 29	Mathieu GUIGUE
TECH interne BAP C	Laurent TEIXEIRA

D'autres résultats sont à venir.

2) REVISION DES EFFECTIFS 2019 - RETOUR DES COMMISSIONS ET DES CONSEILS

Tout d'abord, E. Kierlik expose les conditions d'élaboration des classements :

- le départ de personnels de l'UFR a été pris en considération.

Au 11 juin 2018, les départs sont les suivants :

Catégorie	EC	PRAG	IATSS labos	IATSS formation
	8,5	1	3	2
avec MSL	7,5	1	2,5	2
Totaux	8,5		4,5	

(MSL : masse salariale libérée)

Le bilan laisse apparaître un rapport 2/3 - 1/3 entre les départs des personnels Enseignants-chercheurs et personnels IATSS, ainsi qu'un potentiel d'environ 1420 heures d'enseignements présentiels qui va disparaître.

- Les classements ont été établis en s'appuyant sur les paramètres SIREA (Système d'information pour la révision des effectifs annuelle) du jour. E. Kierlik en expose les données :

Données SIREA du 11 juin 2018

Masse salariale libérée: 1260 k€

GVT : 179 k€

Précaution SCSP : 191 k€

Dotation mutualisée : 333 k€

Disponible : 557 k€

Garanti

Disponible+50 % DM : 723 k€

Crédible

Disponible+100% DM : 890 k€

Impossible

(GVT : Glissement vieillesse technicité ; SCSP : subvention pour charge de service public)

La masse salariale disponible : 557 k€, est obtenue par la déduction de plusieurs prélèvements automatiques (correction GVT, précaution SCSP et dotation mutualisée) sur la masse salariale libérée.

- Retour de la commission des personnels enseignants (COPENS)

S. Gigan rappelle les deux missions principales de la COPENS :

- être force de proposition auprès du conseil d'UFR, pour une meilleure gestion des personnels enseignants et pour améliorer les conditions de travail des enseignants-chercheurs.
- accompagner les enseignants-chercheurs dans l'exercice de leur métier.

En vue de la révision des effectifs 2019, la COPENS a procédé à un état des lieux des situations des enseignant-chercheurs dans chacune des sections représentées à l'UFR, en examinant la « pression » entre les sections CNU 28, 29, 30, 34, avec comme indicateurs considérés :

- la pression : soit le rapport McF/total EC et le rapport PR/McF HDR.
- l'historique : bilan des entrées/sorties McF et PR depuis 2012 et prévisibles à très court terme.

Les éléments chiffrés amènent à conclure que la pression en section 30 est inférieure à celle sur les autres sections et d'autre part que la pression est très forte en section 28, suivie de près par la section 34.

Les entrées récentes sont aussi prises en compte : en 2018, 2 postes supplémentaires sont obtenus au bénéfice de la section 29 (1 McF, 1 PR 46.3).

Au vu de cet état des lieux, la COPENS recommande 2 demandes de postes PR 46.3 : l'une en sections 30/34, l'autre en section 28.

De plus, un avis favorable a été émis pour le passage d'un CDI d'un enseignant-chercheur de 70 % à 100%.

- Retour de la commission des personnels IATSS

X. Michaut récapitule le classement des postes IATSS voté par la commission :

- 1 : revalorisation (concours interne) TECH BAP C Instrumentation scientifique
 - 2 : TECH BAP J Gestion pédagogique département de formation
 - 3 : TECH BAP C Instrumentation scientifique Plateforme expérimentale L&M
 - 4 : IE BAP B Institut des nanosciences de Paris
-
- 5 : revalorisation (concours interne) TECH BAP J Gestion financière
 - 6 : ASI BAP E gestion de parc informatique UFR
 - 7 : TECH BAP J Gestion pédagogique département de formation
 - 8 : IGR BAP E Laboratoire système de référence temps-espace
 - 9 : ASI BAP J Responsable administrative de département de formation
 - 10 : IGR BAP A Laboratoire Jean Perrin

X. Michaut et E. Kierlik expliquent ce classement, soulignant d'abord une forte pression suite à des départs (soit 4,5 agents) :

- poste 1 : Etant donné que L. Teixeira a été admis à ce concours et que deux agents de l'UFR étaient admissibles et classés sur la liste complémentaire, le même concours de revalorisation est demandé ;
- postes 2 et 7 : pour anticiper les départs de deux secrétaires pédagogiques en juillet et septembre 2019. Un agent, dans le cadre d'une reconversion en BAP J, travaillera à plein temps au TP de L1 à partir de septembre 2018.

Dans cette attente les affectations des deux postes ne sont volontairement pas définis précisément. A cela s'ajoute la prochaine restructuration du département du cycle d'intégration, avec la disparition des portails, les nouvelles maquettes de la licence pour la rentrée 2019, d'où un manque de visibilité sur l'avenir du fonctionnement des UE de L1.

- poste 3 : en remplacement de Aurélie Roussin, partie en octobre 2017 ;
- poste 4 : en stabilisation d'un CDD (salle blanche) et pour répondre aux besoins de la plateforme ;
- poste 6 : en vue de la création d'un centre informatique interne à l'UFR (service commun) ;
- poste 9 : pour anticiper le départ en retraite d'un agent RAD en département de formation ;
- poste 8 : en remplacement d'un départ d'un agent qui travaillait pour la mission ACES/PHARAO.

E. Kierlik précise que les 4 premiers postes sont garantis s'ils sont comptabilisés dans la masse salariale disponible (d'après les données SIREA).

- Retour du conseil des enseignements

N. Witkowski présente et explique le classement voté par le conseil :

- 1 : TECH BAP C Instrumentation scientifique Plateforme expérimentale L&M
- 2 : PRAG pour la prépa CAPES
- 3 : TECH BAP J Gestion pédagogique Master de physique
- 4 : TECH BAP J Gestion pédagogique L1
- 5 : ASI BAP J Responsable administrative de département de formation
- 6 : TECH BAP C Instrumentation scientifique L1/Plateforme expérimentale L&M

Avis favorable ASI BAP E Gestion de parc informatique UFR

- poste 1 : en remplacement du poste d'Aurélie Roussin, compétences nécessaires en électronique ;
- poste 2 : en remplacement d'un départ. Un vote a été favorable au recrutement d'un PRAG plutôt qu'un enseignant-chercheur, une expérience dans/avec l'enseignement secondaire étant requise pour ce poste, le PRAG étant plus à même de faire le lien entre lycées et université et devant être présent à la prépa CAPES ;
- Postes 3, 4, 5 : remplacements qui apparaissent nécessaires en prévision de plusieurs départs.

E. Kierlik précise que les 3 premiers postes sont garantis s'ils sont comptabilisés dans la masse salariale disponible (d'après les données SIREA). Le poste 4 peut être présenté comme un poste mutualisé avec d'autres UFR dans la perspective des UE communes physique et mécanique en L1. Il est souhaité que ce poste demeure classé assez haut.

- Retour du conseil scientifique et du conseil scientifique élargi

D. Verhnet rappelle le travail du conseil scientifique : nombreuses discussions avec les équipes et directeurs de laboratoire, rapporteur(s) pour chaque laboratoire.

16 demandes ont été examinées, tenant compte de la masse salariale libérée.

Des argumentaires construits sont requis.

Elle mentionne un certain nombre de critères pris en considération pour le classement : intérêt scientifique au niveau de Sorbonne Université et de la faculté des sciences, évolutions, pertes de personnels et besoins en résultant, équipes en danger, points faibles, viviers de candidats, environnement / lieu d'accueil, équilibre entre sections CNU, équilibre théorie / expérience...

D. Vernhet présente le classement voté par le conseil scientifique :

1 : MCF 29/34 Institut d'astrophysique de Paris (IAP)

2 : MCF 28/29 Laboratoire de physique théorique de la matière condensée (LPTMC)

3 : MCF 28 Institut de minéralogie, de physique des matériaux et de cosmo chimie (IMPMC)

4 : MCF 30 Laboratoire Kastler-Brossel (LKB)

5 : IE BAP B Institut des nanosciences de Paris (INSP)

6 : IGR BAP E Laboratoire Système de référence temps-espace (SYRTE)

7 : MCF 34 Laboratoire de physique des plasmas et laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LPP-LESIA)

8 : MCF 30 Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI)

Avis favorable pour le poste de PRAG

Avis favorable ASI BAP E Gestion de parc informatique UFR. Plusieurs laboratoires (IMPMC, LPTHE, LJP) sont très favorables à cette création de poste.

D. Vernhet présente la procédure du classement :

le conseil scientifique (restreint) a proposé 4 « paquets » ordonnés de 2 postes ; le conseil scientifique élargi a d'abord approuvé l'ordre de classement de ces paquets, puis a voté le classement entre les deux postes d'un même paquet.

- paquet 1 (en tête du classement) : poste 1 et 2 ;

- paquet 2 : poste 3 et 4 ;

- paquet 3 : poste 5 et 6 ;

- paquet 4 : poste 7 et 8.

M. Saitta précise que le conseil scientifique avait établi ces paquets pour ne pas classer les postes de chaque paquet avant soumission au conseil scientifique élargi.

D. Vernhet ajoute qu'il était inutile de proposer un classement pointu, le vote ultérieur au conseil scientifique élargi se faisant par millièmes.

D. Delande informe qu'en ce qui concerne le paquet 3, le conseil scientifique restreint était favorable au classement en tête du poste 6. Mais c'est le poste 5 qui a été classé en tête de ce bloc à l'issue du vote du conseil scientifique élargi.

3) CLASSEMENT DES DEMANDES DE L'UFR POUR LA REVISION DES EFFECTIFS 2019

Après avoir chiffré les demandes de postes selon le montant garanti / crédible de l'UFR, et examiné les marges de manœuvre et projections envisageables, E. Kierlik présente les propositions de classement du bureau :

Bloc zéro

Remplacement de C. Caron, RA de l'INSP

Echange MCF Sorbonne Université / Université Paris Diderot.

Ce bloc se fait sans coûts dans la révision des effectifs 2019

Premier bloc

Il correspond à un besoin récurrent, indispensable chaque année : les contrats à durée déterminée pour le bon fonctionnement des départements de formation.

Les décharges des enseignants-chercheurs de l'équipe décanale (de la Faculté des sciences et ingénierie) et universitaire devraient être compensées par des missions CME (chargés de mission enseignement).

Classement	Demandes	Coûts (k€)
1	108 missions CME	$108 \times 3,9 = 421,2$
2	2 mois de vacation M	$2 \times 2,2 = 4,4$
3	1600 HC	$16 \times 4,7 = 75,2$

Bloc garanti : poste 4 à 15

Il s'agit des demandes les plus prioritaires des laboratoires et des services, respectant les classements proposés par les différentes commissions.

Classement	Demandes	Coûts (k€)	Cumul (k€)
4 à 15	Revalo TECH BAP C	10,1	10,1
	Revalo PR 46-3 30/34	25,3	35,4
	Revalo PR 46-3 28	25,3	60,7
	CDI 100%	17	77,7
	MCF IAP	67,7	145,4
	MCF LPTMC	67,7	213,1
	MCF IMPMC	67,7	280,8
	MCF LKB	67,7	348,5
	TECH BAP C L&M	42,4	390,9
	PRAG	67,7	458,6
	TECH BAP J Formations	42,4	501
	IE BAP B INSP	52,5	553,5

E. Kierlik propose un vote sur cette proposition de bloc garanti :

► **Résultat du vote** : 34 votes pour, une abstention, pas d'opposition. Le bloc garanti est approuvé.

Bloc crédible

Ce bloc non garanti correspond à l'éventualité où l'UFR récupérerait la moitié de sa dotation mutualisée.

E. Kierlik présente les différentes demandes qui pourraient figurer dans ce bloc :

Commission	Demandes	Coûts (k€)	Cumul (k€)
CP	Revalo TECH BAP J	10,1	10,1
CP, CS, CE	ASI BAP E UFR	47,5	57,6
CP, CE	TECH BAP J Formations	42,4	100
CP, CS	IR SYRTE	63,6	163,6
CS	MCF LPP/LESIA	67,7	231,3
CS	MCF LULI	67,7	299
CE	ASI BAP J RAD	47,5	346,5
CP	IR BAP B LJP	63,6	410,1

La proposition du bureau pour ce bloc se limite à 4 postes

Classement	Demandes	Coûts (k€)	Cumul (k€)
16	Revalo TECH BAP J	10,1	10,1
17	ASI BAP E UFR	47,5	57,6
18	TECH BAP J Formations	42,4	100
19	IR SYRTE	63,6	163,6

E. Kierlik en justifie le choix :

- Assurer le remplacement de tous les départs enregistrés ;
- Opter pour des postes les plus défendables dans le cadre des politiques de la composante, de la Faculté et de l'établissement ;
- Rester strictement dans la première moitié de la dotation mutualisée ;
- Satisfaire une demande récurrente depuis plusieurs années.

E. Kierlik propose un vote sur cette proposition du bureau :

► **Résultat du vote** : 35 votes pour (0 opposition, 0 abstention, 0 refus). Le bloc est approuvé à l'unanimité.

Dernier bloc

Le bureau propose un dernier bloc constitué de 4 postes (récupération de l'intégralité voire un peu au-delà de la dotation mutualisée, ce qui est très peu crédible) :

Classement	Demandes	Coûts (k€)	Cumul (k€)
20	MCF LPP/LESIA	67,7	231,3
21	MCF LULI	67,7	299
22	ASI BAP J RAD	47,5	346,5
23	IR BAP B LJP	63,6	410,1

E. Kierlik propose un vote sur ces 4 derniers postes :

► **Résultat du vote** : 35 votes pour. Le bloc est approuvé à l'unanimité.

4) QUESTIONS DIVERSES

- E. Kierlik annonce la journée « le spatial à Sorbonne Université », qui aura lieu le lundi 02 juillet 2018, amphi et patio 25.
- La date prévisionnelle du prochain conseil de l'UFR est le mardi 10 juillet 2018 après-midi.
- Une discussion a lieu au sujet de Parcoursup : participation des responsables d'UE, nombre de dossiers, critères de classement de l'UFR, critères différents du ministère avec l'imposition de quotas par bassin de recrutement (académie de Paris / hors académie).